42

mairie de
MARIN

Magazine municipal - Septembre 2021

www.mairie-marin.fr

MARIN
COTEAU DE VERDURE
entre montagne & Dranse

REMERCIEMENTS

Les élus
de la commission Communication

Élus adjoints et conseillers

Les agents municipaux

La direction d'école de Marin
et les équipes enseignantes

Les associations de Marin

Les services de la CCPEVA,
de l'Antenne de Justice du Chablais
et de la Mission Locale du Chablais

Les acteurs économiques

Directeur de publication : Pascal Chessel

Commission Communication :
Colette DELALEX, Carine FERNEX, Vanessa MERIGUET,
Stephane PONCET, Caroline SAITER, Benoit TEPPE

Crédit photos et sources : © Ville de Marin, © Adobe Stock,
© Nagimphotos, © leakabutphotographie

Suivi éditorial, relecture et création graphique :
Agence BeVerb, www.beverb.fr

Impression : Reproléman, 950 exemplaires. Imprimé en CE.

SOMMAIRE

04 En Bref

07 Organisation communale

09 Dossier :
Projet d'aménagement : des choix collectifs

16 Le point sur...
Les priorités du budget

18 Du côté des enfants
L'année en photos

21 Vie associative

26 État civil

28 Mémo

Edito

Une année s'est écoulée depuis la parution de notre dernier bulletin municipal et nous sommes encore dans l'expectative. La pandémie n'en finit pas de chambouler note vie quotidienne locale, freine les opportunités de déployer du lien social ; la quasi-totalité des événements et des manifestations publics ayant dû être annulés. Les associations se sont mobilisées pour maintenir des dynamiques d'échanges en s'adaptant autant que possible. J'espère que les conditions de cette rentrée de septembre nous permettront de rendre de nouveau possible l'organisation de toutes ces activités qui font la vie de Marin et que chaque habitant de notre commune pourra apprécier et profiter pleinement de son lieu de vie.

Dans ce contexte, nos élus n'ont cessé d'œuvrer, de se donner tous les moyens à l'optimisation des projets pour lesquels nous sommes engagés, de répondre aux demandes des habitants et des usagers pour trouver tant sur le court et sur le moyen termes les meilleures solutions à leurs attentes et besoins, moyennant notamment une gestion rigoureuse du budget, la priorisation de travaux de réhabilitation ou d'aménagement des voiries, la mise en œuvre de nouvelles initiatives et services de proximité. Beaucoup de mesures restent à être programmées, la planification pour toute nouvelle intervention demeure conditionnée aux crédits mobilisables chaque année et à la mise en œuvre des travaux de viabilisation à l'occasion d'opérations d'aménagement.

La situation de Marin attise les bâtisseurs de logements, qu'ils soient collectifs ou individuels.

Le règlement du Plan local d'Urbanisme (PLU) est notamment régi par les dispositions du Code de l'urbanisme et la loi d'engagement national pour l'environnement (Grenelle II), lesquelles priorisent la concentration de l'habitat dans le cœur des hameaux afin d'éviter la consommation des espaces naturels et l'étalement urbain. Tout terrain identifié et compris dans une zone constructible du PLU en vigueur a vocation, à terme, à être aménagé et bâti.

Nous procédons, à chaque dépose de permis de construire, à une étude réglementaire et engageons tous les efforts pour limiter leur nombre dès que cela est possible.

La deuxième complexité à prendre en compte porte sur les situations de vente d'un terrain appartenant à un propriétaire privé - pour de la construction privée par un futur acheteur. Dans ce cas précis, la commune ne peut faire opposition à cette acquisition. J'entends ainsi rappeler le périmètre d'intervention de la commune en matière d'urbanisme, en réponse à certaines de vos inquiétudes légitimes mais également en réponse à certains procédés qui inviteraient à agiter les opinions publiques à des fins polémiques sans aucune considération des cadres de responsabilités des institutions dans leur périmètre de compétences et de la réglementation publique.

J'invite tous les habitants, acteurs, parties prenantes de la vie quotidienne à profiter des services et des activités initiés par vos élus et les associations, fort utiles pour pérenniser la vie locale et la cohésion sociale. Comptez sur nous pour mener avec le plus grand enthousiasme les interventions nécessaires pour apporter les services les plus adaptés pour les jeunes, les moins jeunes, les personnes isolées, anticiper l'évolution des besoins des usagers de la commune.

Ensemble, chacun avec nos valeurs et nos compétences respectives, mobilisons-nous pour constituer une société solidaire, de partage, qui sera appréciée de tous. En tout cas c'est l'engagement que vous m'avez confié, dont je suis garant avec l'équipe et les services municipaux.

Je vous souhaite une superbe rentrée de septembre

Pascal Chessel

Maire de Marin

Marin, village où il fait bon vivre

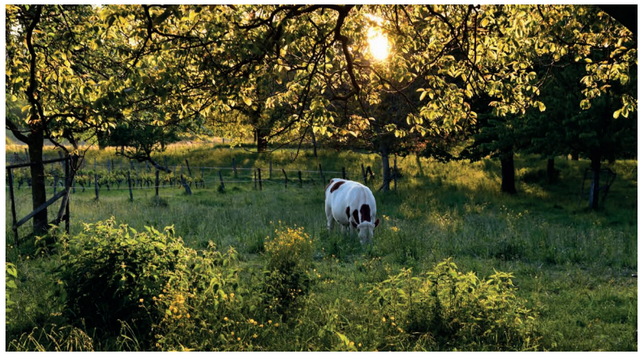

Marin est le 5e village du département où il fait bon vivre ! (villes de 500 à 2000 habitants)

L'association *villes et villages où il fait bon vivre* publie le palmarès des 34 837 communes de métropole. Ce palmarès est le fruit de trois années de développement, collecte et analyse des données territoriales françaises. 183 critères sont pris en compte, répartis dans 8 catégories et permettent à chaque commune d'obtenir un nombre de points spécifiques : qualité de vie, sécurité, transports, commerces et services, santé, éducation, sports et loisirs, solidarité...

Palmarès 2021 - Association *villes et villages où il fait bon vivre* (villesetvillagesouilfaitbonvivre.com)

CLASSEMENT NATIONAL

Marin est

2 069e	123e	48e
commune sur les 34 837 communes	commune sur les 11 208 communes de 500 à 2 000 habitants	commune sur 279 communes du département

SOLIDARITÉ

Les personnes dépendantes doivent se faire connaître auprès de la mairie pour toutes mesures adaptées aux situations.

Service eau, à qui s'adresser, comment ?

Depuis le 1er janvier, la communauté de communes [CCPEVA] est devenue l'unique gestionnaire de l'eau potable pour l'ensemble des 22 communes du territoire. Elle est votre interlocutrice unique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ce qui change pour votre facture d'eau ? Vous la recevrez directement de la CCPEVA, à qui vous adresserez votre paiement.
Nouveau ! Possibilité de mensualiser vos paiements, sur la base d'une première année de consommation facturée.

Tél. : 04 50 16 11 60
En cas d'urgence : 06 74 26 81 92
accueil.eau@cc-peva.fr

Le réseau public très Haut Débit pour 2023

La fibre optique pour tous, tel est l'objectif du réseau public en fibre optique déployé par le SYANE. Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder à la fibre optique 90 % des entreprises d'ici 2020, et de couvrir 320 000 logements à l'horizon 2025. Selon le planning du SYANE une grande majorité des habitations de Marin devrait être raccordée pour 2022-2023.

Pour en savoir plus :
https://fibre.syane.fr

Marché local: appel à candidature

La municipalité envisage d'organiser dans le futur un marché de producteurs locaux à Marin. Les détails sont encore à l'étude. Elle souhaite donc associer dès à présent les futurs participants éventuels à ses réflexions. La commune invite donc tous les producteurs, marchands, voire particuliers qui seraient susceptibles de vendre ou d'exposer sur un tel marché à se faire connaître auprès de l'accueil de la mairie. Objectif de cet appel à candidature : se rencontrer et prendre en compte leurs attentes et leurs idées.

JEUNESSE

Des envies pour la commune ?

Vous êtes âgés de 11 à 17 ans et vous souhaitez imaginer, vous investir, vous engager dans la vie communale en prenant une initiative. Les élus du comité Cohésion sociale se tiennent à votre disposition pour vous accueillir. Faites-vous connaître auprès de la mairie !

MISSION LOCALE DU CHABLAIS

Aide à l'emploi des 16-25 ans

Tu as entre 16 et 25 ans ? Tu n'es ni en études, ni en formation, ni en emploi ?

Grâce à la Garantie Jeunes, la Mission Locale Jeunes du Chablais te propose un accompagnement collectif ainsi qu'un suivi personnalisé, assorti d'une aide financière pour :

- te redonner confiance ;
- t'aider à définir tes objectifs professionnels ;
- multiplier tes expériences en entreprise et finalement, trouver un emploi !

Si tu souhaites en bénéficier et que tu es prêt à t'engager dans une démarche active d'insertion, prends contact avec la Mission Locale du Chablais en t'inscrivant depuis le site Internet www.mljchablais.org ou depuis l'application MLJChablais, ou par téléphone.

+ D'INFO
Renseignements : 04 50 26 36 97
contact@ml-chablais.org

EN COURS

Bientôt une boulangerie en chef-lieu

La commune a souhaité engager des travaux d'aménagement du local commercial à la charge de la commune dont elle est propriétaire, en vue de l'installation d'une boulangerie/pâtisserie/salon de thé en chef-lieu du village. L'aménagement du local permet l'installation d'une activité de services qui répondra à la demande des habitants de commerces de proximité. Les travaux consistent en la création de toilettes accessibles, la pose et la mise en place d'un carrelage au sol, la pose d'un escalier pour accès au sous-sol de stockage, Le coût total de l'opération est de 29 166 € HT, le taux de la subvention sollicitée auprès de la CCPEVA représente 40 %.

SENIORS

Participez à la création d'un comité des Aînés !

Vous avez plus de 65 ans, et vous souhaitez partager des moments de convivialité, inscrivez-vous au projet de création du comité des Aînés en mairie.

Parking de la salle polyvalente, attention danger !

De plus en plus de voitures se garent et circulent sur le parking de la salle polyvalente à l'heure des entrées et des sorties des enfants de l'école primaire. Ce parking n'est pas un endroit pour déposer en voiture les enfants car il est dangereux de manœuvrer en ce lieu.
Enfants de tous âges jouent dans la cour, circulent de la salle polyvalente à l'école et il serait regrettable qu'un accident survienne à cause d'une étourderie ou d'une quelconque incivilité de conduite. La commune encourage l'usage des places des parkings publics.

Le parking de Rouchaux sera bientôt en zone bleue

Les particuliers peuvent se procurer les nouveaux disques auprès des magasins qui vendent des articles automobiles voire auprès des supermarchés ou stations-service. Le disque de stationnement est obligatoire dans les zones bleues entre 8h et 19h, sauf les dimanches et jours fériés. Attention : le panneau indiquant la zone bleue peut stipuler un horaire différent ! Le disque doit être déposé de façon visible derrière le pare-brise. En utilisant les espaces de stationnement en zone bleue, vous vous engagez à respecter les conditions d'utilisation de ces dernières (visibilité et conformité du disque, réglage des horaires et respect de ces derniers), sous peine de devoir vous acquitter d'une amende de 2e classe (article R. 417-3 du Code de la route), soit 35 €.

Accessibilité des établissements recevant du public

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune a été réalisé en juillet 2016 par un bureau d'étude habilité, sur les bâtiments suivants : salle polyvalente écoles primaire et maternelle, mairie, salle des associations, vestiaires sportifs du stade, église et cimetière.

Les aménagements pouvant être réalisés ont été estimés à 78 350 € soit 94 020 € TTC.

Le phasage des travaux est échelonné sur une période de 6 ans, ce qui représente une moyenne de 15 000 € TTC de provisions à prévoir au budget chaque année.

Ils concernent notamment :

- La pose de rappels tactiles et contrastés sur les escaliers et de mains courantes ;
- La pose de marquage au sol et de signalétiques appropriés ;
- L'installation de sanitaires d'une hauteur conforme ;
- Le remplacement de grilles non conformes.

Aménagement d'une place de stationnement handicapé au cimetière

Des bandes d'avertissement ont été installées devant chaque descente d'escalier au sein de l'école.

Les agents *à votre service*

Pour assurer la gestion quotidienne et réaliser ses actions publiques locales, la commune est dotée d'une organisation composée de services administratifs et techniques.

80 % des agents de la commune relèvent du statut de la fonction publique territoriale. Certaines missions sont assurées par du personnel non-fonctionnaire (par voie d'intérim par exemple) recruté pour des besoins temporaires de renfort d'activité ou pour du remplacement temporaire. À ce jour, 18 agents municipaux assurent les services de la commune. 3 agents pour le service accueil et administration, 1 agent pour le service urbanisme, 5 agents pour les services techniques - espaces verts, 4 agents pour l'entretien des bâtiments et des routes, 1 agent pour la bibliothèque, 3 agents pour les écoles, 1 agent pour la salle polyvalente, parmi eux, 6 agents permanents et 2 en intérim pour assurer le service de la cantine scolaire. Depuis l'année 2020, l'activité relative à l'administration, à l'urbanisme, aux écoles et à la cantine a augmenté. Une réorganisation des services a été entreprise et de nouveaux agents recrutés.

EN CHIFFRES

80 % des agents
relèvent du statut de la fonction publique territoriale.

18 agents
assurent les services de la commune.

Rencontre avec Sarah Gobber

« J'ai obtenu un baccalauréat professionnel en Secrétariat au lycée Jeanne-d'Arc de Thonon, avec un BTS Assistante de Gestion PME-PMI puis je me suis spécialisée en obtenant une licence de Gestion des Ressources Humaines, Gestion du personnel, de l'Emploi et de la Paie à l'IUT Savoie Mont-Blanc. Mes différentes expériences professionnelles m'ont été très profitables. Je suis aujourd'hui très heureuse de faire partie de la mairie de Marin pour le poste d'adjoint administratif qui est très diversifié, polyvalent et enrichissant. Je m'occupe principalement des tâches liées aux associations, à la location des salles, au site Internet, et de la facturation. L'accueil au public me permet également de faire connaissance avec les nombreux habitants de Marin ce que je trouve important pour le poste occupé. Nous traversons tous une période difficile mais j'ai hâte de participer à la bonne mise en place des manifestations diverses qui animent la commune. »

Vie municipale

Le conseil municipal s'est réuni 13 fois depuis son installation, pour traiter près de 100 sujets mis à l'ordre du jour.

Les principaux :

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal,
subventions aux associations,
création d'un poste d'adjoint administratif,
convention de gestion de service avec la CCPEVA pour l'exercice de la compétence eau,
achat du terrain à Marinel pour création d'un parking public,
vote du budget, sollicitation de subventions publiques,
validation de la candidature pour la création d'un commerce de proximité à Rouchaux...

CONSULTATION

Jardins familiaux ou partagés ?

Jardins familiaux :
à chaque famille
sa parcelle

Jardin partagé :
construit et cultivé
collectivement
par les habitants

Par quel type de jardin seriez-vous intéressé ?

.....

.....

.....

De quelle superficie auriez-vous besoin ?

☐ 50m² ☐ 75m² ☐ 100m²

Quel prix annuel seriez-vous prêt à payer ?

.....

Avez-vous d'autres besoins ou suggestions ou remarques à ce sujet ?

.....

.....

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉL.

Coupon à déposer à l'accueil de la Mairie ou à renvoyer par mail à xxxx ou par poste à xxxx

Expression de la minorité

La majorité municipale avait saupoudré son programme de quelques mots à la mode : écologie, participation citoyenne, confiance, patrimoine…

Voyons ce qu'il en reste aujourd'hui.

Avec l'affaire de l'architecte des Bâtiments de France à Marinel puis celle des travaux-surprise sur l'ancien presbytère, confiance et patrimoine semblent de lointains souvenirs.

Le parking et les immeubles de la Poutavin ne manquent pas d'intérêt non plus : alors que nous avions suggéré d'organiser une rencontre entre municipalité, promoteur et riverains afin de valider le projet, la réponse a été peu ou prou "le projet est légal, les mécontents n'auront qu'à saisir la justice". Une réponse d'ailleurs réitérée lorsque 159 habitants ont tenté un recours gracieux auprès du maire. On mesure le degré d'écoute et de participation.

Quant à la décharge du Larry en pleine zone naturelle, les écologistes apprécieront.

La municipalité semble donc bien moins préoccupée par ses futiles promesses que par la conduite d'un agenda bénéficiant avant tout aux promoteurs immobiliers : avec 80 appartements construits ou autorisés en moins de 4 ans (hors logements sociaux), que restera-t-il du caractère rural de notre village de 750 habitations ?

Face à ces pratiques, les conseillers municipaux de la majorité devront résoudre un cruel dilemme : cautionner cet écart entre promesses et actions ?

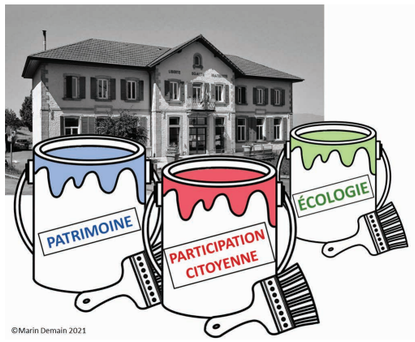

Questionner les motivations du maire et des adjoints ? Ou s'en distancer ouvertement ?

Mais d'ici là, un excellent été à toutes et tous !

Audrey Bernadon, Benoît Teppe et Alain Rappart, *vos élus « Marin Demain »*

facebook/marindemain74

Projet d'aménagement : *des choix collectifs*

Les commissions municipales sont des groupes de travail et d'étude.

Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir.

Elles permettent de fournir des dossiers argumentés au Conseil municipal, seul organe compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

La commune compte 6 commissions et 4 comités, au sein desquels siègent les élus de la majorité et de l'opposition mais aussi (pour les comités) des citoyens.

Les commissions :

les études avant les décisions

La commission Bâtiment

Missions :

travaille à l'agencement, l'adaptation et la sécurisation des bâtiments municipaux.

Principaux sujets :

réflexion sur l'intégration du développement durable dans l'aménagement des bâtiments publics, préparation d'une étude de faisabilité pour les futurs aménagements de l'ancien presbytère, projets (secteur stade pour la transition énergétique, isolation d'un local communal, etc.), prévision et suivi de travaux (salle polyvalente, école), consultation sur le renforcement de la surveillance des bâtiments communaux, etc.

La commission Communication

Missions :

élaboration des principaux supports d'information de la collectivité.

Principales réalisations :

conception des lettres d'information, de la gazette communale et du bulletin municipal, suivi du site Internet.

La commission Développement Durable

Missions :

intégrer des mesures de développement durable dans les pratiques de la collectivité.

Principales démarches :

séance d'information pour les élus sur la préservation du Plan Climat Air Territorial de la CCPEVA, coanimée avec la Vice-Présidence CCPEVA de la délégation Environnement et Développement durable, réflexion sur les enjeux d'intégration du développement durable au sein de chaque commission, proposition de sensibilisation et prévention auprès de l'école, sensibilisation des élus autour de la fresque du climat.

Le comité citoyen Transition écologique

Missions :

mobiliser, consulter et fédérer autour des enjeux écologiques.

Projets :

programmation de l'extinction de l'éclairage public sur la commune et retours d'expérience, consultation pour le projet des jardins partagés/familiaux (lire page 6), réflexion sur la mise en place d'un marché local/circuit court.

La commission Voirie - Espaces Verts

Missions :

aménagements pour la sécurisation et l'embellissement du cadre de vie.

Principales réalisations :

programmation des secteurs pour la réfection de l'enrobé (chemins des Beveres, des Chenies, de Cornelaz, secteur de Sussinges), études sur la mise en sens unique du chemin des Bancs et du chemin du Pouget, étude sur la mise en impasse du chemin des Huttins.

Principales réalisations :

embellissement par les plantations, semis de gazon, arrachage et tonte rase, demande auprès de la DDE pour le rebouchage du fossé, autres réalisations, etc.

La commission Urbanisme

Missions :

se réunit autant de fois que nécessaire pour échanger sur les actions menées par la commune en termes de rappel au respect des règles et avis en matière d'urbanisme, sur les contentieux engagés, les permis et DP [Déclaration préalable de travaux] posant problème, le travail réalisé par les services instructeurs et envisager les opérations de construction à venir.

Principales réalisations :

futur collectif à Marinel, chemin de la Poutavin, ou encore l'OAP [Orientation d'Aménagement Programmée] n°1, vers les Bans, chemin du clou.

La commission Finance

Missions :

centralisation des dépenses prévisionnelles et présentation des arbitrages des budgets communaux.

Le Comité consultatif scolaire

Missions :

lieu d'échanges – non décisionnels – sur les affaires scolaires et périscolaires. Il est composé de la Directrice de l'école, de deux enseignants, d'un représentant de l'association *la Cagnotte*, d'un représentant de l'association *Familles Rurales*, d'un représentant des parents d'élèves et d'élus municipaux. Il est présent aux conseils d'écoles et assure le lien et le bon fonctionnement entre la mairie et l'école.

Dans le contexte sanitaire de cette année, une réunion avec le comité scolaire dans son ensemble n'a pas pu avoir lieu. Une réunion entre élus a été proposée.

Principaux projets :

point sur l'année, projets avec les partenaires scolaires et périscolaires, gestion de la crise Covid-19, comité Jeunes, projets à co-construire.

Le comité vie associative

Missions :

est un lieu d'échanges – non décisionnels – sur la vie associative. 32 associations y siègent. Ce comité est présent aux assemblées générales des associations, sur les événements, et aide au bon fonctionnement et au bon déroulement des activités.

Principaux projets :

organisation et bilan du Forum des associations, retour sur les Assemblées Générales et l'état des lieux associatifs, point sur les partenariats, etc.

Le Comité d'Action Social

Missions :

veille aux besoins sociaux de la commune et fait relais en orientant auprès des partenaires compétents si besoin.

Principales réalisations :

remise des paniers de Noël, appel des personnes dépendantes pour la prévention de leurs éventuels besoins d'assistance, bilan canicule, mesures d'urgence pour situations identifiées en partenariat avec le Pôle médical de Thonon et d'Évian.

Prévision 2022 :

reprise des repas de cohésion, des propositions de sorties et d'actions, (Fête d'automne, le village du Père Noël, la sortie des dames, le repas des Anciens, les Rencontres musicales, Théâtre d'actions) sous réserve des conditions réglementaires liées à l'évolution sanitaire.

Magazine municipal de Marin - #42 - Sept. 2021

Les principales initiatives, interventions, et principaux projets de 2020/21

>> Interventions d'urgence <<

Intervention en urgence pour la pose de caniveaux chemin de Marinel à la suite des fortes pluies.

Réhabilitation de la voirie à la suite des inondations.

Plantation de deux chênes aux écoles, en remplacement des deux ayant été abattus par mesure de sécurité, à la suite d'un insecte présent dans l'arbre : le capricorne du chêne. Un rapport de l'ONF a pointé l'installation des capricornes dans les arbres. Ils y faisaient des galeries dans le bois fragilisant les troncs.

>> Espaces verts <<

Embellissements par la plantation (arbustives et vivaces) aux abords du chemin du stade à la suite du réaménagement de la voirie.

La renouée du japon s'est installée sur une section d'espace vert, au sein du carrefour chemin de Lochereau/chemin des couters, en face des ateliers. En raison de la nature de la plante invasive, un protocole de curage a dû être opéré.

>> Sensibilisation pour le climat <<

L'accomplissement de la transition écologique dépend de la mobilisation de tous. L'information est la première condition d'une action efficace sur le plan individuel comme sur le plan collectif. La CCPEVA a souhaité donner l'occasion aux 362 élus du territoire de se former aux enjeux climatiques et aux conséquences pour leur territoire, via le dispositif « le mandat du climat ». Le dispositif est porté par l'association La Fresque du Climat. Pendant toute une semaine, du 25 au 29 mai, les animateurs de la Fresque du Climat ont animé des ateliers scientifiques, basés sur le rapport du GIEC [Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat], afin de doter tous les élus locaux d'un socle commun de connaissances et de compétences pour mieux décrypter l'information et agir efficacement face aux enjeux climatiques dans le cadre de leur mandat. Des élus de Marin ont contribué à l'événement.
L'initiative pourra être proposée aux enfants de Marin en partenariat avec les acteurs socio-éducatifs de la commune.

>> Réduction de l'éclairage public <<

les habitants apprécient !

La durée d'éclairage public est réduite depuis plusieurs mois. Vous êtes nombreux à nous avoir confirmé l'effet bénéfique de cette mesure sur la vie de la faune nocturne dans vos jardins (retour des hérissons et rapaces nocturnes qui s'étaient fait rares ces dernières années), mais aussi votre bonheur de pouvoir mieux observer le ciel étoilé. La municipalité est heureuse d'avoir pu contribuer à vous faire retrouver le plaisir de la « vraie nuit » dans notre environnement à tous !

>> Travaux <<

Le chemin du stade a été refait entièrement et des plantations ont été réalisées à la suite de cet aménagement.

>> Grands projets <<

Préparation d'une étude de faisabilité pour envisager les futurs aménagements de l'ancien presbytère (salles de réunion, aménagement du parc, logement à vocation sociale, espace d'accueil petite enfance, multigénérationnel, etc.).

>> Vie du village <<

Des chocolats ont été distribués pendant les fêtes de Noël aux Anciens du village en 2019. En raison du contexte sanitaire de la fin de l'année 2020, le repas des Aînés n'a pas pu avoir lieu. Mais toutes les personnes de plus de 75 ans, ont reçu un panier de Noël.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS...

L'urbanisme : entre règles et devoirs

Notre commune doit tout mettre en œuvre pour accueillir les populations nouvelles.

Qu'est-ce qu'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ?

Ce document cadre aborde les mêmes thèmes que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais de façon beaucoup plus large. Il contient les grandes orientations de développement du territoire avec lesquelles les PLU des communes doivent composer. Il pose un état des lieux, les enjeux pour l'avenir et exprime les « choix politiques » en matière d'habitat, d'urbanisme, d'environnement, de développement économique, touristique ou encore de déplacement dans le respect du principe de développement durable. Ce document sert à l'élaboration et à la gestion des PLU des 62 communes comprises dans le périmètre des trois intercommunalités du territoire chablaisien. Il a été révisé et approuvé en 2020.

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe donc les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire concerné et détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par une gestion économe de l'espace) tout en répondant aux besoins de développement local. La procédure d'élaboration d'un PLU associe l'ensemble des personnes publiques définies par le code de l'urbanisme (services de l'État, Conseil Régional et Général, EPCI, chambres consulaires, autorité compétente pour les transports urbains, organismes de gestion des Parcs Naturels Régionaux) et assure une concertation permanente avec la population. Toutes les personnes de la société civile concernées par le projet de territoire sont invitées à participer et à donner leur avis (habitants, associations locales, personnalités de la profession agricole, etc.).

Quels sont les délais d'instruction des dossiers d'urbanisme ?

Pour un permis de construire le délai est de deux mois à réception du dossier complet. Si ce dossier est incomplet, des pièces complémentaires sont à fournir dans les trois mois. Le délai repart alors à zéro et pour deux mois, une fois le dossier complet. L'avis de l'autorité territoriale peut dépasser largement les deux mois d'instruction prévus.

Pour une déclaration préalable nécessaire à la réalisation d'une piscine, d'un abri, d'un ravalement de façade, d'une pergola, d'une clôture, d'un muret, etc., le délai d'instruction est d'un mois à réception du dossier complet. Si ce dossier est incomplet, des pièces complémentaires sont à fournir dans les trois mois. Le délai repart alors également à zéro et pour un mois.

Attention, dans le cas où le projet se situe dans un site classé ou inscrit le projet doit passer par l'avis de l'ABF [Architecte des Bâtiments de France] et le délai d'instruction est augmenté d'un mois aussi bien pour les permis de construire que pour les DP [Déclaration préalable de travaux]

Un conseil notamment pour les permis de construire : les règles d'urbanisme définies au PLU et plus généralement dans le code de l'urbanisme sont très nombreuses et pas toujours aisées à interpréter. Il est conseillé de se faire assister par des techniciens de l'art (architectes, urbanistes, paysagistes concepteurs, etc.) afin de constituer un dossier le plus clair possible sur les intentions d'aménagement qui auront été confrontées préalablement au dépôt du dossier aux contraintes et exigences réglementaires du droit des sols.

Qui instruit les dossiers d'urbanisme ?

La commune réceptionne et enregistre les dossiers d'urbanisme qui sont immédiatement envoyés aux instructeurs urbanistes de la CCPEVA [Communauté de Communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance]. Les délais d'instruction sont très courts au regard des études nécessaires et des partenaires qu'il convient de consulter (Conseil Départemental [projet aux abords de la RD32], architecte conseil du CAUE [secteurs patrimoniaux], l'Architecte des Bâtiments de France, ENEDIS pour les réseaux électriques, la CCPEVA pour les réseaux assainissement et eau potable, etc.). Parallèlement, la commune fait part de ses observations sur le dossier au service instructeur de la CCPEVA. Avant la fin des délais, sur proposition du service urbanisme de la CCPEVA, la commune signe l'arrêté présenté d'autorisation ou de refus du permis ou de la DP.

NB : les instructions produites par l'ensemble des partenaires font nécessairement ressortir à terme un avis partagé quant à la prise en compte équilibrée entre l'intérêt individuel et l'intérêt général.

Pourquoi construisons-nous encore ?

Les orientations de gestion des territoires (loi ALUR de 2014) portées par les services de l'État représentés par le Préfet dans chaque département, visent à préserver autant que possible la consommation des espaces agricoles et naturels à l'échelle nationale et notamment en Haute-Savoie. Chaque année, notre département doit accueillir environ en moyenne 10 000 habitants supplémentaires ce qui implique la consommation pour chacun d'environ 700 m² de surface en aménagement d'équipements, d'infrastructures, de commerces et autres bâtiments publics (écoles, gymnases...). Les préfectures et leurs services incitent et imposent ainsi le regroupement des secteurs urbanisés de manière à concentrer les secteurs bâtis et éviter autant que possible le mitage de nos campagnes. La commune n'a pas échappé à ces directives à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de 2018. Concrètement, notre commune doit tout mettre en œuvre pour accueillir les populations nouvelles correspondant aux objectifs de croissance annoncés.

EN CHIFFRES

Occupation des sols de Marin
554 hectares

95 hectares
de forêt, milieux humides et milieux semi-naturels

332 hectares
de terrains agricoles

127 hectares
de terrains artificialisés (bâtiments, voirie...)

(Données chiffrées de 2018, année d'élaboration du PLU)

1 789 habitants

+1,4 % en moyenne (objectifs SCoT/PLU) soit +132 habitants chaque année

321 habitants / km²

20 logements supplémentaires construits en moyenne chaque année

838 logements sur le territoire de Marin (352 en 1968)

+ D'INFO

accueil@mairie-marin.fr
04 50 71 47 05

Caroline LE DREAU,
en charge du suivi des dossiers d'urbanisme en mairie.

Bernard DELORME
Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et du patrimoine

Véronique GUENIN
instructrice du droit des sols à la CCPEVA
04 50 74 57 85

Elsa MARTIN-HERNANDEZ
architecte conseil du CAUE
patrimoine@cc-peva.fr

Magazine municipal de Marin - #42 - Sept. 2021

Les priorités du budget

LE BUDGET D'UNE COMMUNE EST COMPOSÉ DE RECETTES ET DE DÉPENSES, RÉPARTIES ENTRE LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT. LE POINT SUR LE BUDGET 2021.

Le fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions. Ces recettes ont globalement beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- les salaires du personnel communal ;
- l'entretien et la consommation des bâtiments communaux ;
- les achats de matières premières et de fournitures ;
- les subventions versées aux associations et au CCAS ;
- les intérêts des emprunts à payer.

Prévisionnel de fonctionnement 2021
1 803 415 €
dont 248 518 € de report 2020.

100 244 €
de recettes en moins-perçus au titre de la DGF depuis 2014.

L'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long termes. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Les recettes sont de deux types, celles dites patrimoniales telles que les recettes perçues grâce aux permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en fonction des projets.

La commune sollicite des subventions dans l'intérêt de la mise en œuvre de ses projets d'intérêt publics.

Récapitulatif.

2021

CCPEVA fonds de concours
pour le commerce de Rouchaux :
11 660 €

2020

État, amendes de police,
pour sécurisation du chemin du Stade :
9 420 €

Département, CDAS
travaux sécurisation de la voirie :
60 000 €

Département, participation
pour l'aménagement du tourne à gauche
2/3 du montant des travaux,
ce qui devrait faire environ
225 000 €

Département, CDAS,
rénovation d'équipements sportifs du tennis :
5 500 €

Région, réhabilitation du local à vertu sociale
de l'ancienne mairie :
8 823 €

Région, aménagement d'un self
au restaurant scolaire :
9 890 €

Une subvention de la Région
a été attribuée en 2019 afin de réaliser
les travaux d'accessibilité des bâtiments
et équipements publics de
9 116 € (en attente).

Les principaux projets (dépenses d'investissement) de l'année 2021
(et leur estimation)

Étude de faisabilité et de prospectives	
Frais d'études modification simplifiée du PLU et études pour de futurs travaux	24 000 €
Équipements	
Achat de terrains pour l'élargissement du chemin du Stade et la réalisation d'un parking public à Marinel	156 400 €
Matériel informatique mairie et bibliothèque	3 000 €
Équipement achat d'une benne à tracteur	2 500 €
Divers équipements : purificateurs d'air écoles, étagère archives mairie, défibrillateurs	7 100 €
Sécurisation et mises aux normes	
Travaux dans les écoles (sol maternelle)	7 000 €
Travaux d'isolation d'un local médical de l'ancienne mairie	7 000 €
Aménagement d'un stockage pour le local de crèche	9 000 €
Raccordement gaz de la cuisine de la salle polyvalente	3 600 €
Fin des travaux de réaménagement et sécurisation chemin du Stade	99 381 €
Réfection patrimoine bassins	5 000 €
Renforcement du chemin des Vignes de Pont	13 000 €
Enfouissement de réseaux Enedis ch de Sous Moruel	20 000 €
Équipements bâtiments mairie – local archives	3 000 €
Finition local commercial Rouchaux sanitaire et carrelage	35 000 €
Installation d'une électrovanne chauffage de la maison des associations	1 100 €
Sécurisation voirie communale	137 365.22 €
Sécurisation du carrefour d'Avonnex	67 000 €
Barrières de sécurité et cheminement	21 000€
Enfouissement de containers de tri	12 600 €
Installation d'horloges de programmation de l'éclairage public	3 500 €

L'année en photos

AUTOMNE

La fabrication des nichoirs

Les élèves des classes de CE1 et CE2 ont travaillé sur le thème des oiseaux cette année. À l'automne, en partenariat avec le CPIE Chablais Léman, ils ont construit des nichoirs. Ils les ont mis en place cet hiver, certains au verger conservatoire et d'autres à l'école. Quatre nichoirs pédagogiques permettent l'observation des oisillons. Les élèves ont ainsi pu suivre l'évolution d'une nichée de mésanges, de l'aménagement du nichoir à l'envol des oisillons.

MAI

Les instruments du monde

Jeudi 27 mai, deux musiciennes Anaïs et Itana, les Na+Na, sont intervenues auprès des enfants de maternelle pour nous proposer un mini-concert sonorisé. Elles nous ont présenté des instruments du monde (la guitare manouche, le kazoo, le cajon, le tambourin et la guitalélé), des chants en français, portugais et anglais et ont réalisé avec les enfants des jeux de rythmique.

Découvertes autour de projets scientifiques, écologiques, artistiques et sportifs.

JUIN

À la découverte de l'art

Nous avons accueilli l'artiste peintre Joelle Vulliez Matringe. Elle nous a initiés à l'art et à la création. Les enfants des 3 classes de l'école maternelle ont beaucoup apprécié cette intervention. Ils ont pu découvrir de nombreux artistes tout en expérimentant la peinture et la sculpture. Nous avons terminé ces deux semaines d'arts plastiques en invitant les parents à une exposition devant l'école.

Visite de la ferme GAEC Savoie Gascogne de Marin

Jeudi 24 et vendredi 25 juin, les enfants de l'école maternelle ont visité la ferme pédagogique de Marin. Ils ont pu observer la transformation du lait en fromage, nourrir les veaux, caresser les lapins et la chèvre, assister à la traite d'une vache et découvrir son alimentation. Dans le bois pédagogique, ils ont pu jouer avec leurs sens grâce à des ateliers sur le goût, l'odorat, la vue, l'ouïe et le toucher.

Au Lac Noir de la Beunaz

À deux pas de chez nous, au Lac Noir de la Beunaz, les enfants ont pu s'initier à l'écologie en balade guidée. Désormais les zones humides et leur rôle dans l'écosystème n'ont plus de secret pour eux. À cette occasion les élèves ont également continué le projet sportif amorcé à l'école et travaillé l'orientation avec une course ludique dans le bois attenant. Ainsi les moments passés en forêt ont été instructifs et excellents pour la santé ! Bravo à tous pour leur participation !

Au domaine de Rovorée

À quelques kilomètres, dans un environnement paradisiaque, à l'Espace enchanté du domaine de Rovorée, les enfants se sont émerveillés lors de la visite de l'exposition ARTHROPODES dans laquelle onze artistes déclinent la thématique des petites bêtes sur divers supports : du dessin à la gravure en passant par une installation végétale vivante ou des éléments recyclés. Tous les élèves du cycle 2 ont expérimenté le cyanotype, réalisé avec des éléments végétaux. Tous les élèves du cycle 3 ont quant à eux utilisé des tampons pour comprendre la technique de l'estampe. Ces activités se déroulant en demi-journée, les enfants ont pu apprécier le parc et poursuivre leurs activités sportives sur la course d'orientation. Du soleil, de l'air pur, un lac émeraude, le bonheur !

Consultation des enfants **sur la cantine scolaire**

À l'aide d'un petit questionnaire, nous avons consulté les élèves de l'école de Marin pour connaître leur avis sur le service délivré par la cantine scolaire. Nous les remercions vivement de leur participation, ainsi que les équipes enseignantes et les équipes de la cantine qui ont permis que cette démarche d'évaluation par les bénéficiaires puisse se concrétiser. Ils sont très nombreux à plébisciter les nuggets, les frites, les pâtes, les fraises et les desserts au chocolat. Une grande majorité mange 4 fois par semaine à la cantine et exprime une satisfaction réelle à se retrouver et à profiter du déjeuner si important et attendu dans leur journée. La participation des bambins à cette enquête de satisfaction permettra d'améliorer – dans la mesure du possible – l'offre du service, bien que la grande majorité des enfants exprime une satisfaction réelle à se retrouver et à profiter du déjeuner si important et attendu dans leur journée d'écolier et d'écolière.

EN CHIFFRES

93 enfants
ont participé à l'enquête

62 % manquent de temps pour déjeuner

53 % ne laissent rien dans leur assiette

37 % ont encore faim à la fin du repas

16 % n'aiment pas manger à la cantine

Préparation de **la pause méridienne**

D'abord, le déjeuner des maternelles. La préparation des plats est plus minutieuse.

- La viande est coupée finement.
- Le fromage blanc et les compotes sont servis en ramequin individuel.

L'accueil des enfants en maternelle se fait classe par classe.

- Passage aux toilettes et lavage des mains.
- Les enfants sont placés à table selon le protocole sanitaire, le nom et le prénom sont affichés avec la photo des enfants.

À la fin du repas, les enfants repassent aux toilettes et montent en récréation. Dans la cour, de nouveaux jeux sont disponibles : dinette, garage voitures, ballons, vélos.

Puis vient le tour des enfants du primaire.

Les tables sont désinfectées ainsi que les chaises et les chariots. À chaque service, les chariots de vaisselle sont renouvelés (gestes barrières). À la fin du service, le ménage est fait dans la cuisine, le réfectoire et dans la totalité des toilettes.

Dans la cour des grands : jeux divers, tables de ping-pong, ballons de foot, badminton, raquettes, jeux de société. En cas de pluie : les CM1 et les CM2 vont à la salle de sport, les CP, CE1, CE2 vont à la bibliothèque. Les maternelles et les CP vont dans la salle de karaté, les petits de maternelle vont dans la salle de motricité.

Sensibilisation au *harcèlement scolaire*

« Le harcèlement scolaire : savoir l'identifier et y faire face », tel est le thème de l'intervention proposée actuellement par l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais dans plusieurs classes de CM1 et CM2 du territoire de Thonon Agglomération. La projection d'un film court permettant d'aborder les notions de victime, de harceleur et de public complice lance la séance et la discussion.
L'objectif : donner aux enfants les clés pour identifier une situation de harcèlement scolaire et surtout une méthode pour alerter. « Injures, racket, moqueries, humiliations, le harcèlement scolaire peut prendre plusieurs formes. De manière simple et pédagogique, nous sensibilisons les enfants à ces situations en tentant surtout de leur faire comprendre que le plus important reste de briser l'isolement et le silence de la victime » explique le coordinateur de l'Antenne de Justice.

Intervention de l'Antenne de Justice du Chablais, école de Marin.

Années exceptionnelles Associations exceptionnelles

CHAQUE ASSOCIATION DE MARIN A ÉTÉ INVITÉE EN MAIRIE POUR ÊTRE CONSULTÉE ET REÇUE INDIVIDUELLEMENT SUR LES BESOINS, LES INITIATIVES, LES PARTENARIATS AVEC LA MUNICIPALITÉ. COMMENT VOUS ÊTES-VOUS ADAPTÉS ? SOLUTIONS, PLAN B, EXTRAITS DE TÉMOIGNAGES, PROJETS 2021-2022.

AFR

« 2020 nous a permis de retrouver cet esprit de famille, avec des petits bonheurs partagés, de regarder autrement ce que la nature nous offre, et je vous souhaite 2021 plus propice à nos activités, meilleure pour tous. » Ce message de notre Présidente nous a fait tellement plaisir ! Pour un bénévole, les rencontres entre membres du comité sont des moments importants de travail, de concertation, de prise de décisions, mais aussi de rencontres et d'échanges, par le téléphone ou en visio. Si on voulait évaluer leur capacité de mobilisation là c'est du 100 %. Les salariés ont été mis en activité partielle, heureusement sans une trop grande perte de salaire, l'État providence a joué son rôle. La municipalité a été à notre écoute lorsque nous avons eu besoin de conseils ou de précisions quant aux règles sanitaires. Le 2 juin, comme un sentiment de délivrance, une date a été fixée : le 4 juillet « Indépendance Day », jour de fête à Marin avec une chasse au trésor.

Comité AFR Marin

AFR activités périscolaires

Pour continuer à rendre service à nos adhérents et aux habitants de Marin, nous avons imagé la fabrication de masques. Pour le déconfinement du 11 mai, les accueils n'ont pu rouvrir. Le personnel d'animation de l'association se met alors au service de la commune de Marin pour accueillir les enfants en parallèle de l'école. Les enfants de l'école sont alors accueillis en demi-groupes. Le groupe n'allant pas à l'école est ainsi accueilli en accueil de loisirs dans le cadre du 2S2C.

Laurence, Nadine, Florent, Yann et Lahoussine accueillent des groupes du 11 mai au 3 juillet. La Ruche de l'été peut fonctionner presque normalement. Enfin !! Nous avons la possibilité d'ouvrir à partir du 9 juin, à peine un mois pour s'organiser et préparer le centre. Les conditions d'accueil sont plus strictes que celles de l'école avant de s'alléger au moment de la rentrée de septembre.

+ D'INFO
Moille Violaine Présidente : 06 65 23 69 99
Haimad Lahoussine Directeur CLSH :
04 50 71 19 67 ou 06 71 98 22 53

CIA Club International Anglais. Multinational Club for Anglophones

À cause de la Covid 19, notre groupe n'a pas pu se réunir depuis le mois d'octobre, mais grâce à la technologie, nous avons continué nos cours de Pilates tous les lundis matin et nos rencontres virtuelles avec ou sans présentation deux fois par mois, le mercredi soir.

On espère recommencer nos rencontres en plein air avec des pique-niques, des balades et d'autres activités. En septembre, avec la rentrée, on espère envoyer un calendrier des activités pour l'automne/hiver

+ D'INFO

Si notre groupe d'anglophones vous intéresse, veuillez contacter :
Shirley Stephen
info@clubia.net

La cagnotte des écoles de Marin

Face aux restrictions sanitaires en vigueur, il n'est pas question de baisser les bras et des solutions ont été trouvées : le loto a été remplacé par une tombola en ligne, la vente des sapins et des plats de Noël a été maintenue, ainsi que la vente d'objets personnalisés par les dessins des enfants (cette année : les tabliers), une vente de chocolats pour Pâques « made in Marin » a été créée.

+ D'INFO

Si vous voulez nous aider à trouver de nouveaux projets pour l'année prochaine et/ou nous rejoindre dans une dynamique de vie associative pour nos enfants, voici notre adresse mail :
lacagnottedesecolesdemarin@gmail.com
ou rdv sur notre page
afin de suivre toute notre actualité
HALABI Naihla (présidente) 06 78 68 35 87
CHAVASSE Céline (secrétaire) 06 89 98 89 91
BARRE Élodie (V-secrétaire) 06 34 60 07 20

Marin tennis club

Le Marin tennis club, c'est deux courts extérieurs, découverte et pratique du tennis, une école de tennis. Des tournois, des matchs encadrés, du loisir et de la compétition.

+ D'INFO

Marin Tennis Club, 126 Chemin de la Vignette 74200 Marin
+33 6 89 29 78 52 (Christophe - Président)
+33 6 50 74 63 83 (Stéphane - Professeur)
MarinTennisClub74@gmail.com
http://www.club.fft.fr/marintennisclub74
Suivez-nous :

Association des donneurs de sang de Publier-Amphion-Marin

Notre association, créée en 1969, réunit les communes de Publier et de Marin. Elle est administrée par 20 bénévoles élus au CA + 7 membres actifs dans le comité et compte à ce jour 145 adhérents. Partenaire de l'Établissement Français du Sang, affiliée à l'Union Départementale et à la Fédération Française des Donneurs de Sang, reconnue d'utilité publique, elle promeut le don de sang volontaire, sans profit, bénévole, gratuit. Elle œuvre au recrutement et à la fidélisation des donneurs. Elle peut s'associer au don d'organes, de moelle osseuse pour sauver des vies. Notre AG bisannuelle s'est tenue le 7 février 2020 et a célébré fièrement les 50 ans de l'association. Nous organisons et participons à divers événements : loto à Marin, forum des associations...
Bilan collectes 2020 : 653 donneurs, dont 38 nouveaux dons. Bilan des 2 premières collectes 2021 : 241 donneurs dont 18 nouveaux et pour la première à Marin 114 dons.

+ D'INFO

Prochaines collectes 2021
le vendredi après-midi : 12 novembre
Salle polyvalente de Marin.
Il est recommandé de prendre RDV sur
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
ou l'application à télécharger : Don de Sang
Contact : noirmartine@yahoo.fr

EMAP [Enfants du Monde Aide et Partage]

Sensibiliser les personnes aux problèmes de l'enfant dans les pays émergents ou en difficulté, soirée bol de riz le 15 octobre 2022.

+ D'INFO

yvette.baume@gmail.com

Vitamine Marin

En dépit de tous les défis que nous avons dû affronter cette année, nous avons eu la chance de nous retrouver en salle, comme on l'aimait. Ensuite, nous avons proposé de maintenir les cours en visio, ce n'est pas le reflet de notre conception de la Zumba, dans l'esprit de groupe, le partage d'énergie et l'émulation que peut procurer un cours en salle. Pour la rentrée de septembre, les cours auront lieu les lundis soir à 20 h 10 au gymnase. Pour les futures nouvelles adhérentes, une cotisation trimestrielle sera sans doute proposée à la rentrée. La Zumba est un programme d'entraînement physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité. Les chorégraphies s'inspirent principalement des danses latines (salsa, merengue, reggaeton et cumbia), mais aussi de styles variés de danses du monde entier, comme le rock, la danse moderne ou indienne. Chaque cours est une fête !

+ D'INFO

julievitamine@gmail.com

Le Chablais Country Club

Afin de rester en contact avec nos danseurs et danseuses, nous avons dans un premier temps fait des visio, puis la fédération française de Danse a défié les danseurs pour un Christmas Challenge, Jérusalema Challenge. Les randodanses sont nées. Nous avons participé à de nombreux événements locaux où nous avons allié la danse et la culture (Carnaval virtuel avec les *Lez'Arts de la fête*, la Chapelle Russe de Darbon, Château des Allinges, La buvette Cachat, Yvoire, le jardin votif d'Anna de Noailles, le Mont Bénand et sa célèbre croix, jardin du Bord du Lac, visite de Cervens et le Cours de l'eau et sa célèbre fromagerie, etc.) Nous reprenons notre activité dans notre salle polyvalente dans le respect des règles sanitaires et un protocole très strict, mais avec beaucoup de joie. Les rando-danseuses continueront de vous faire découvrir des endroits magnifiques, le tout agrémenté de quelques pas de danse.

+ D'INFO
07 70 10 04 89
chablaiscountryclub1@gmail.com

Le CPIE Chablais-Léman

Nous avons profité de cette période pour consacrer de l'énergie sur son projet associatif et sa gouvernance. Nous avons pu travailler sur ces points grâce à un accompagnement guidé par un Dispositif Local d'Accompagnement sur la période d'octobre 2020 à avril 2021. Au cours de cette période, nous avons pu entamer une réflexion autour des deux thématiques en nous réunissant à la fois en visio et en présentiel quand les conditions sanitaires nous l'ont permis. Grâce à l'accompagnement et à la participation des adhérents du CPIE, nous avons pu avoir une belle dynamique de travail et des échanges enrichissants pour chacun, qui nous ont permis d'améliorer ces points. Nous allons profiter de cet accompagnement et de cette belle énergie mise en place pour relancer une vie associative plus forte que jamais, et dès que possible.

+ D'INFO
info@cpiechablaisleman.fr
04 50 73 09 20

Léman Rock Fest

Organisation de soirées, scènes ouvertes, DJAM.

+ D'INFO
Président : Stéphane Poncet
06 42 54 44 62
lemanrockfest@outlook.fr

Marin Biblio

+ D'INFO
bibliotheque@mairie-marin.fr
04 50 26 48 91

Ouverture de la bibliothèque, en 2011, à l'initiative de Madame Marie-Claude Nabet. Elle est gérée par le conseil municipal qui a voté la gratuité des adhésions. Une bibliothécaire est employée par la mairie. Pour permettre plus de permanences et d'animations, une équipe de bénévoles s'est créée en parallèle : *Marin Biblio*. Les animations consistent en soirées contes, conférences, spectacles et activités pour les enfants. Nous travaillons en lien avec notre bibliothécaire et *Savoie Biblio*. Pour permettre à l'association *Marin Biblio* de financer ces manifestations, nous avons les aides, des subventions, de la mairie et du Conseil général. Nous effectuons aussi des actions lucratives : vide-grenier, tombola… La bibliothèque est un lieu essentiel à la vie sociale de Marin. Se retrouver, se rencontrer et échanger. La proximité avec les écoles permet aux enfants de la fréquenter régulièrement, en dehors des heures scolaires. Jusqu'en décembre nous avons pu maintenir toutes les ouvertures habituelles. Depuis janvier, certaines bénévoles étant indisponibles, nous avons été contraintes de réduire à notre grand regret les heures de permanences : mardi et vendredi. C'est pourquoi nous faisons appel à quelques bonnes volontés pour nous rejoindre afin de renforcer notre équipe.

L'équipe de Marin Biblio.

Nous remercions toutes les associations qui participent à la vie communale, avec des animations et des activités de qualité et nous adressons nos chaleureux remerciements à l'association *Temps danse* qui a arrêté ses activités en juillet 2020 et qui a fait don de son solde de tout compte au CCAS de Marin et de sa sono, ainsi que l'association *Aiguilles et pinceaux* pour l'arrêt de ses activités en juin 2021. Nous leur souhaitons une bonne continuation.

Le comité vie associative

État civil*

À partir de juin 2019 (au bulletin municipal)

** Personnes ayant retourné le coupon d'autorisation de figurer dans le bulletin municipal.*

Comme chaque année, notre commune a connu ses moments de bonheur et de peine...

Naissances

Nous avons accueilli avec beaucoup d'émotion et de joie :

- Héloïse, Françoise, Sylvie MALLINJOUD, le 21 juin 2019
- Arthur, Florent GIBERT, le 05 juillet 2019
- Antonin, François MORAND, le 14 août 2019
- Célian, Claude MORAND, le 14 août 2019
- Lyam, Loïc, WEYMIENS, le 14 septembre 2019
- Eyden CROSET, le 1er octobre 2019
- Léon MERIGUET, le 11 octobre 2019
- Aaron BARDIN, le 18 octobre 2019
- Wendy, Ada, Jane GIANGIACOMO-BAUDCHON, le 19 décembre 2019
- Lisa, Marie ROCHE, le 24 décembre 2019
- Livio ROUL, le 09 janvier 2020
- Malo ROUL, le 09 janvier 2020
- Léa, Sofia VASSEUR, le 20 février 2020
- Raphaël BUFFART, le 27 avril 2020
- Ilona LOMBARDI-SEGUY, le 18 juin 2020
- Corentin, Guy, Olivier HENRIET, le 8 juillet 2020
- Ezia EPICOCO, le 13 août 2020
- Jeanne, Mary SOUMILLE, le 5 septembre 2020
- Marie, Jacqueline DHAINAUT, le 29 octobre 2020
- Tézia BABAZ, le 5 novembre 2020
- Mathéo BLENNER, le 28 novembre 2020
- Roxane, Emilie, Marie DEVANCIARD, le 9 janvier 2021
- Charlie, Jean, Alphonse COUTEREAU, le 21 février 2021
- Agathe, Marie, Lucie FLORET, le 17 mars 2021
- Ninon, Léna, Marie BARRÉ, le 29 mars 2021
- Roxane DE MARCO CHAUCHE, le 13 mai 2021

Mariages

La commune a eu le plaisir d'unir :

- Éric DUROUX et Solange INGLIN, le 29 août 2020
- Christian PARIAT et Anne-Marie MOREAU, le 19 décembre 2020
- Linda KALBOUSSI et Omar NAJAH, le 3 avril 2021
- Claude CHENEL et Grace LORILLU, le 26 juin 2021

Décès

Nous avons eu la douleur de perdre :

- Claude MORICE épouse DONDANA, le 20 septembre 2019
- Rudy DUPONT, le 03 novembre 2019
- Jean-Louis DEVELAY, le 18 février 2020
- Salvatore BIANCO, le 10 mars 2020
- Danielle CRUZ, épouse BURNAT, le 05 juin 2020
- Marie COSTANTINI, épouse RICHARD, le 21 juin 2020
- Alfonso GARCIA ESPINOSA, le 12 septembre 2020
- Michel HAYS, le 25 octobre 2020
- Jean-Marc ZOCOLA, le 7 novembre 2020
- Jeanine Marie-Louise GAGNEUX épouse FOLLIET, le 31 décembre 2020

IPFX
informatique et réseaux professionnels
Aubry HOURTAL
IPFX SARL
Zac du Larry - 74200 MARIN
Tél. 09 74 770 770
info@ipfx.fr

Alpes hygiène
Produits d'entretien - 25 ans de compétences
Route de Clos du Chêne
Z.A. DARBON
74500 CHAMPANGES
Tél. 04 50 17 21 00
Fax 09 74 44 26 21
alpeshygiene74@sfr.fr

EUROPE SIGNALÉTIQUE

OZENDA
Horticulture
SCEA Le Planteau
786 av. de Thonon
74500 Publier
04 50 70 16 48
ozenda-horticulture@orange.fr

G. DUBOULOZ
DÉCORATION
www.gdubouloz.com

BUROPLAN
Pour professionnels et particuliers
Papeterie Reprographie Imagerie Mobilier
Le France - 12 Boulevard du Canal - 74200 THONON les BAINS
tél. 04 50 26 43 36
buroplan.thonon@wanadoo.fr
CALIPAGE

SAVONNERIE MARINEL
15, chemin de la Poutavin
74200 Marin
+33 (0) 4 50 71 20 54
+33 (0) 6 45 34 59 73
contact@savonneriemarinel.fr
www.savonneriemarinel.fr
Artisanale - Vente Directe à Marin-Mayens - Visite de la Fabrique sur Rendez-Vous - Savon Traité Bio - Beauté en Cire Végétale - Fabrication

VOTRE ÉLECTRICIEN NOUVELLE GÉNÉRATION
EDEIS
EXPERT . DOMOTIQUE . ÉLECTRICITÉ . INFORMATIQUE . SERVICE
127 ZAC du Larry
74200 MARIN
04.50.81.93.51
www.edeis-domotic.com

Mémo

Contact école
04 50 26 47 25 (maternelle) / 04 50 70 82 43 (primaire)

CCAS
04 50 71 47 05 (Marin)

Relais assistants maternels
04 50 74 41 55

Gendarmerie
04 50 75 01 06

ADMR service aide sociale
04 50 26 60 44

Assistante sociale
04 50 33 23 97 (Evian) / 04 50 33 23 94 (Thonon)

Horaire déchetterie
04 50 71 49 00 (Vongy)

CCPEVA
04 50 74 57 85

EAU
04 50 16 11 60

But
04 50 26 35 35

PETIT BUS
0805 38 38 74

REPAS À DOMICILE
04 50 74 57 85

MARIN
COTEAU DE VERDURE
entre montagne & Danse

Mairie de Marin

32 Rue de la Mairie, 74200 Marin
04 50 71 47 05
accueil@mairie-marin.fr